



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 5/2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue du S/Lt. Maussire en agglomération

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de couverture par la société Amianteko de Bergheim au n°1 rue du S/Lt. Maussire à Kilstett

ARRETE

Article 1 : Les lundi 2 mars et mardi 3 mars 2026, la société Amianteko est autorisée à réaliser des travaux de couverture au n° 1 rue du S/Lt. Maussire à Kilstett.

Article 2 : Les lundi 2 mars et mardi 3 mars 2026, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- La circulation sera barrée et le stationnement interdit à hauteur du restaurant au Cheval Noir de 7h à 17h
- La route sera condamnée par des barrières
- Le passage des riverains sera possible en fin de journée.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société Amianteko de Bergheim.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Monsieur. le Directeur de la Société Amianteko est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Kilstett
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 3 février 2026

Le Maire :



Francis LAAS